

## **Création du pôle de santé de Cambrai : la clinique Sainte Marie et le centre hospitalier de Cambrai s'associent pour un meilleur accès aux soins.**

**La clinique Sainte Marie et le centre hospitalier de Cambrai signent aujourd'hui la convention de création du pôle de santé pour renforcer la structuration de l'offre de soin du territoire.**

Après la signature de la communauté hospitalière de territoire le 8 mars dernier, le Cambrésis franchit une nouvelle étape dans la réponse aux besoins en santé du territoire avec la création d'un pôle de santé.

Le partenariat repose sur des principes fédérateurs forts. Il s'agit pour les deux établissements de conjuguer leurs efforts pour répondre aux difficultés de leur population face aux enjeux de santé publique. Le pôle de santé veillera à la cohérence dans le déploiement de l'offre de soins, à la poursuite de la restructuration de la production de soins et à l'engagement des établissements vers une voie de mutualisation des ressources, dans le respect des identités et des valeurs de chaque partenaire.

Le pôle de santé travaillera en priorité sur les disciplines suivantes : oncologie, périnatalité, anesthésie, chirurgie, urgences, réanimation, soins palliatifs ...

La gestion logistique des établissements est également prise en compte notamment dans les domaines de la pharmacie, la stérilisation, les laboratoires, les dépôts de sang, l'imagerie médicale ...

Au travers des actions du pôle de santé, l'ARS souhaite améliorer la complémentarité de l'offre de soin du territoire du Cambrésis en développant les missions suivantes :

- Structurer l'organisation des soins dans un souci de cohérence des parcours de soins.
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et maintenir les équipes en place.
- Garantir la sécurisation de la prise en charge des soins de patients.
- Soutenir la politique de formation, de la Qualité et de la Gestion des risques.
- Développer la formation, l'enseignement et la recherche, le rôle de conseil et d'expertise, de diagnostic, d'organisation de la prise en charge thérapeutique.

Un comité de pilotage unique permettra la mise en œuvre du pôle de santé.